



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC**

---

**Rôle triennal 3<sup>ième</sup> année**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Sainte-Paule;

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la troisième année du rôle triennal d'évaluation 2018, 2019 et 2020 de la Municipalité de Sainte-Paule a été reçu à mon bureau le 16 septembre 2019;

QUE pour l'exercice financier 2020 du rôle d'évaluation foncière 2018, 2019 et 2020 de la Municipalité de Sainte-Paule, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 158 de la MRC de La Matanie, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 158 sont disponibles au bureau de la MRC de La Matanie, au 158 rue Soucy, 2<sup>ième</sup> étage, à Matane.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de La Matanie.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

FAIT À SAINTE-PAULE, ce 16e jour du mois de septembre 2019.

La directrice générale  
et secrétaire-trésorière,

*Mélissa Levasseur*

---